

Espace de liberté, de sécurité et de justice: stratégie pour la dimension externe, plan d'action mettant en oeuvre le programme de La Haye

2006/2111(INI) - 21/06/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Bogdan **KLICH** (PPE-DE, PL) sur la dimension extérieure de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ), le Parlement européen se rallie très largement à la position de sa commission des libertés publiques et approuve l'essentiel des recommandations faites au Conseil et à la Commission en vue de renforcer la stratégie externe de l'Union dans le domaine de l'ELSJ (se reporter au résumé 05/06/2007).

Globalement, le Parlement demande que l'on accroisse **la responsabilité démocratique** et que l'on améliore la consultation du Parlement à tous les niveaux (accord international, activation de la clause passerelle au titre de l'article 42 du TUE).

En ce qui concerne les **principaux objectifs de la stratégie**, le Parlement approuve les recommandations adoptées en commission au fond mais demande plus de coordination entre les instruments existant au niveau de l'Union et ceux dont disposent les États membres en vue de garantir la complémentarité et éviter les doubles emplois. Le Parlement estime, par ailleurs, qu'il était maintenant temps surmonter les obstacles politiques à l'approfondissement de la coopération transatlantique en matière de lutte contre le trafic de drogue, de criminalité organisée et de terrorisme ainsi que de protection des données et qu'il importait de renforcer la PESD dans la perspective des opérations futures au Kosovo et en Afghanistan. Il rappelle à cet égard les appels du Parlement européen pour la fermeture de la prison de Guantánamo et souligne que l'existence de ce centre envoie un signal négatif sur la façon dont on doit lutter contre le terrorisme.

Le Parlement demande également que l'on **renforce la sécurité et les droits de l'homme** et insiste notamment pour que l'on inclue dans chaque document axé sur des mesures à prendre en matière de politique extérieure en matière de ELSJ, une section consacrée à la situation des droits de l'homme dans le pays tiers concerné. L'Agence des droits fondamentaux devrait à cet égard aider les Institutions de l'UE à s'assurer de la conformité des accords de l'UE avec les droits de l'homme.

Enfin, la Plénière a appelé les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les instruments pertinents des Nations unies sur la lutte contre la corruption et le crime international. Elle exhorte également la Présidence à conclure des conventions internationales de droit privé pour protéger les intérêts des citoyens européens dans les pays tiers et contribuer ainsi à renforcer la crédibilité de l'Union et de ses États membres.